



**NEGOCIATION DE L'ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE
ENTRE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LA COMMUNAUTE
EUROPEENNE**

Réunion du Comité Ministériel de Suivi APE

Ouagadougou, le 17 décembre 2007

**RELEVÉ DES CONCLUSIONS ET
RECOMMANDATIONS**

Ouagadougou, le 17 décembre 2007

1. Le Comité Ministériel de Suivi des Négociations de l'Accord de Partenariat Economique (APE) Afrique de l'Ouest - Communauté Européenne, s'est réuni en session extraordinaire le 17 décembre 2007, au Centre International de Conférence de Ouaga 2000 (Burkina Faso) sous la présidence de S.E. Monsieur Mamadou SANOU, Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso, Président du Comité Ministériel de Suivi des Négociations APE (CMS).

2. La liste des participants est jointe en annexe.

3. La cérémonie d'ouverture a été marquée par les allocutions de S. E. Dr Mohamed Ibn CHAMBAS, Président de la Commission de la CEDEAO et de S. E. Monsieur Mamadou SANOU, Ministre du Commerce, de la Promotion de l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso, Président en exercice du CMS.

RESULTATS DES TRAVAUX

4. Les travaux du Comité Ministériel de Suivi ont porté essentiellement sur l'examen :

- du mémorandum relatif aux développements récents intervenus dans les négociations de l'Accord de Partenariat Economique entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne ainsi qu'aux différents enjeux découlant de ces développements et,
- du chronogramme pour la poursuite et la conclusion des négociations à proposer par la région Afrique de l'Ouest à la Partie européenne

5. Après examen des deux documents, la réunion a fait des observations et des recommandations et pris les décisions suivantes :

- i. la réunion a déploré les pressions exercées par la Commission Européenne sur les pays de la région et en particulier les non PMA, qui sont de nature à diviser la région et à compromettre le processus d'intégration régionale ;
- ii. la réunion a pris acte des accords intérimaires paraphés par la Côte d'Ivoire et le Ghana. Afin d'éviter de bloquer le processus d'intégration régionale, les deux pays sont invités à veiller à ce que lesdits accords à signer soient mis en cohérence avec les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'intégration régionale ;
- iii. le CMS invite les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA à encadrer et accompagner les deux pays qui ont paraphé ces accords et d'harmoniser lesdits accords, dans la mesure du possible pour éviter une différence de traitement ;
- iv. le CMS réaffirme le principe d'un accord régional englobant tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ;
- v. la réunion demande aux Négociateurs en Chef de poursuivre leurs efforts en vue de l'aboutissement diligent des négociations et de la signature d'un APE complet, juste, équilibré, mutuellement profitable et qui réponde aux ambitions de développement économique et social des pays de l'Afrique de l'Ouest ;

- vi. Le CMS demande enfin aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA de mettre en œuvre le chronogramme présenté pour la conclusion des négociations dans un délai raisonnable.
6. La réunion a été informée de la classification du Cap Vert dans la catégorie des pays en développement pour compter du 1^{er} janvier 2008. Néanmoins, le Cap Vert continuera de bénéficier de l'initiative Tous sauf les Armes (TSA) pendant une période de trois (3) ans. Le CMS a pris note de cette nouvelle situation du Vert et lui a adressé ses vives félicitations. Il invite par ailleurs la communauté internationale à continuer à apporter son appui à ce pays.
7. La réunion a pris note de la proposition faite par le Président BARROSO de la Commission Européenne de rencontrer en février 2008, les Chefs d'Etats des régions africaines qui négocient l'APE afin d'explorer les meilleurs voies et moyens de parvenir à un APE mutuellement profitable. En outre, le CMS demande à la Commission Européenne de s'abstenir d'exercer des pressions sur des pays comme le Nigeria pour signer un accord avant la réunion de février.
8. Les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA ainsi que les Etats sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour une bonne préparation de cette rencontre afin de mieux défendre les intérêts de notre région.
9. Le CMS a adopté une déclaration dans laquelle il réaffirme l'engagement de tous les pays de la région à l'intégration régionale et à la conclusion d'un APE susceptible de contribuer au développement économique et social de la région Afrique de l'Ouest.
10. Le CMS a souligné la nécessité d'accélérer l'harmonisation des différentes positions sur le Tarif Extérieur Commun (TEC).
11. Le CMS demande aux Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA, de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la participation régulière de la Mauritanie à tous les travaux relatifs aux négociations APE.
12. Le CMS a convenu de tenir sa prochaine session en République Islamique de Mauritanie. La date sera fixée d'un commun accord entre la Mauritanie et la Commission de la CEDEAO.

Fait à Ouagadougou, le 17 décembre 2007

Le Président

Mamadou SANOU
Ministre du Commerce, de la Promotion de
l'Entreprise et de l'Artisanat du Burkina Faso

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le CMS exprime sa gratitude à l'endroit des Autorités Burkinabè, en particulier au Président du Faso, S. E. Monsieur Blaise COMPAORE, pour la qualité de l'accueil et les facilités réservés aux différentes délégations.

Fait à Ouagadougou, le 17 décembre 2007

Le CMS